



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 4 novembre 2015
18 heures 30

SLa/MG

N° 001878

Direction Générale
des Services -
Commission
Consultative des
Services Publics
Locaux

Affiché le :

Le mercredi 4 novembre 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1^{er} Adjoint), Mme Isabelle VICO (2^{ème} Adjoint), M. André LECOURT (3^{ème} Adjoint), Mme Emilie SIAS (4^{ème} Adjoint), M. Cédric MAROS (5^{ème} Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6^{ème} Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7^{ème} Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8^{ème} Adjoint), M. Yannick BONNET (9^{ème} Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Maire Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : 0

ABSENTS : 0

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Les commissions consultatives des services publics locaux sont des instances consultatives dont la création est imposée aux communes de plus de 10.000 habitants par l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Leur mise en place est encadrée par plusieurs règles quant à leur composition et leurs compétences. Les collectivités organisatrices conservent, toutefois, une certaine liberté dans l'organisation et le fonctionnement de la commission.

Cette **commission, présidée par le maire**, comprend des **membres de l'assemblée délibérante** ou de l'organe délibérant, désignés dans le **respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales**, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;

2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L. 2224-5 ;

3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

4° Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;

4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités.

Il est proposé au conseil de créer cette commission qui sera composée de Madame le Maire en qualité de président et de sept membres titulaires et de sept membres suppléants.

Afin de respecter le principe de représentation proportionnelle il est proposé de constituer une liste unique composée comme suit :

- Apt, ville vivante: quatre membres titulaires et quatre membres suppléants.
- Apt, pays d'avenir : deux membres titulaires et deux membres suppléants.
- Apt bleu marine : un membre titulaire.

En ce qui concerne les associations locales, il est proposé les trois associations ci-après :

- **Groupement commercial et artisanal du Pays d'Apt**
- **APAS - Centre Social Maison Bonhomme**
- **Proxim emploi**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

Après avoir procédé au vote pour l'élection des membres de la commission,

Déclare élus membres titulaires et suppléants pour composer la commission consultative des services publics locaux les personnes ci-après désignées :

Liste « Apt, ville vivante »	
Titulaires	Suppléants
Gaëlle LETTERON	Laurent GUICHARD
Sébastien CHABAUD	Patrick ESPITALIER
Laurence GREGOIRE	Jean-Claude ALLAMANDI
Laurent DUCAU	Sandrine BEAUTTRAIS

Liste « Apt, Pays d'avenir »	
Titulaires	Suppléants
Marie-Christine KADLER	Isabelle PITON
Olivier CUREL	Henri GIORGETTI

Liste « Apt Bleu Marine »	
Titulaires	Suppléants
Maryse LAMY	

Désigne les associations locales suivantes :

- **Groupement Commercial et Artisanal du Pays d'Apt**
- **APAS - Centre Social Maison Bonhomme**
- **Proxim Emploi**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI